

ROMALI

Société à responsabilité limitée (E.U.R.L.)
Au capital de 5 000 euros

Siège social : 202 Route du Loup
69640 COGNY

843 911 611 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à **1 816,24 euros** de la manière suivante :

En totalité au compte "autres réserves"

1 816,24 euros

Qui s'élève ainsi à 52 046,27 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Certifié conforme
La Gérance**



1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ROMALI - SIREN : 843911611				Néant <input type="checkbox"/>			
Durée de l'exercice en nombre de mois 12				Durée de l'exercice précédent 12			
				Exercice N clos le 31/03/2025			
ACTIF				Exercice N NET			
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028		030			
	Immobilisations financières (1)	040	54 690	042			
	TOTAL I (5)	044	54 690	048		54 690	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
	Créances autres (3)	072	5 591	074		5 591	
	Valeurs mobilières de placement	080	10 000	082		10 000	
	Disponibilités	084	4 516	086		4 516	
	Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	20 107	098		20 107		
TOTAL GENERAL (I + II)		110	74 797	112		74 797	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	5 000	
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	500	
	Réserves réglementées				130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)			131	0	132	50 230
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	1 816	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	TOTAL I				142		57 546
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	13 674	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	1 077	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169		172	
	Comptes courants d'associés				173	2 500	
	Autres dettes				175		
	Produits constatés d'avance				174		
TOTAL III				176		17 251	
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	74 797	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	0	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	6 680	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

**Certifié conforme,
la Gérance**

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC FR

Désignation de l'entreprise ROMALI - SIREN : 843911611										<input type="checkbox"/>					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/03/2025					
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209	0	210							
Production vendue biens						215	0	214							
Production vendue services						217	0	218							
Production stockée								222							
Production immobilisée								224							
Subventions d'exploitation reçues								226							
Autres produits								230							
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232							
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234							
Variation de stock (marchandises)								236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240							
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier		0	immobilier		0	242					
Impôts, taxes et versements assimilés						(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	244						
Rémunérations du personnel								250							
Charges sociales								252							
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255			254						
Dotations aux provisions								256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259			262						
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260							
Total des charges d'exploitation (II)								264	2 983						
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	-2 983				
Produits financiers						(III)				280	5 000				
Produits exceptionnels						(IV)				290					
Charges financières						(V)				294	200				
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)		347	300						
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348							
Impôts sur les bénéfices						(VII)				306					
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	1 816				
B - RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	1 816	314					
RÉINTEGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	0						
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	0						
		Provisions non déductibles						322	0						
		Impôts et taxes non déductibles						324	0						
		Divers dt intérêts excédentaires		247	0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248	0	330	250				
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249	0	251	0				
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998	0				
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999	0				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	0						
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986	0	Zone franche urbaine		987	0			342	0		
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181	Jeune entreprise innovante		989	0							
		Zone restruct. défense		127	0	Zone revitalisation rurales		138	0						
		Bassins d'emploi à redynamiser		991	0	Investissements et souscriptions outre-mer		344	0						
		ZFANG 44 quaterdecies		345	0	Zone de développement prioritaire		993	0						
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992	0										
		Dont divers		Créance report en arrière du déficit						346	0			350	5 000
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655	0				
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643	0				
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645	0				
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647	0				
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648	0				
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641	0				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990	0								
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649	0								
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352			354	2 934			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356	0						
Déficits antérieurs reportables								19 074			360	0			
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370			372	2 934			

Faits caractéristiques

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

